



Amap à Cheval



Contrat « Poulets » 2025-2026
Du 9 Octobre 2025 au 04 Juin 2026

Productrice

Coordinatrice du contrat

Eloïse Le Grand

Sylvie TEILLET 06 63 46 59 50

**FERME LES SUEURS
91530 LE VAL SAINT GERMAIN**

courrier à : Amap à Cheval - Mairie 2 rue des
Vignes 91680 BRUYERES-LE-CHATEL
ou : amapacheval@gmail.com

*Contrat à remplir, à signer et à transmettre en double exemplaire au plus tard le **Jeudi 18 Septembre 2025** à la référente du « Contrat -Poulets » : Sylvie TEILLET*

- soit lors d'une distribution le **jeudi soir** (19h45/20h30) au local en face de la mairie.
- soit à AMAP – Mairie, 2 rue des Vignes - 91680 Bruyères-le-Châtel, ou dans la boîte à lettres de la mairie directement
- Il devra être accompagné de 1 à 3 chèques d'acompte à l'ordre de « **FERME DES SUEURS** ».

Entre l'Adhérent, d'une part:

Mme / M. :

Adresse :

..... Téléphone :

E-mail :

Et la Productrice, d'autre part : **Eloïse Le Grand - FERME LES SUEURS - 91530 LE VAL SAINT GERMAIN**

Le contrat comprend :

- **L'approvisionnement** en poulets de qualité, issus de mon exploitation, élevés selon les normes de l'agriculture biologique et certifiés AB. En cas de souci exceptionnel d'approvisionnement (variation de la quantité fournie ou annulation), l'information sera donnée au coordinateur du contrat, au plus tard, au début de la semaine de livraison.

Le prix du poulet : 10,50 € / kg - pour 9 poulets dans la saison -

- **L'encaissement d'un acompte de 18 €/ poulet, soit en tout 162 €**, en 1, 2 ou 3 chèques joints au contrat. **Ce montant sera ajusté à la dernière livraison.** Il sera pris en compte, d'une part, la somme de 162 € déjà perçue et, d'autre part, le cumul des prix des poulets effectivement livrés à l'adhérent, en fonction des poids comptabilisés exactement lors de chaque livraison.
- Cette année, il est possible de choisir **une pintade à 13 €/kg** à la place du poulet pour les distributions des **9 Octobre, 4 Décembre et 9 Avril**. L'acompte reste le même.

9 dates de livraison (1 poulet par livraison) à partir du **jeudi 9 Octobre 2025**.

Jour de livraison : Le **JEUDI de 19h45 à 20h30**, à l'ancienne caserne des pompiers, en face de la mairie de Bruyères-le-Châtel :

En 2025 : Les 9 octobre , 6 novembre , 4 décembre

En 2026 : Les 15 janvier , 12 février , 12 mars , 9 avril , 7 mai , 4 juin .

Je soussigné(e),

adhérent(e) de l'AMAP à cheval, à jour de ma cotisation 2025 -2026, souscris un contrat « **Poulets** » avec **Eloïse Le Grand** et m'engage pour cette saison à venir retirer mon poulet aux dates indiquées.

Je suis solidaire des aléas exceptionnels de production : pertes dues aux intempéries, problèmes phytosanitaires et éventuels décalages dans les dates de livraison.

Je suis informé(e) que je dois prévoir une glacière ou un sac isotherme le jour de la livraison.

Toute volaille non retirée le jour de la livraison sera proposée aux autres adhérents. Si elle ne peut être attribuée, elle me sera facturée.

Je souhaite recevoir **une pintade** à la place du poulet **aux distributions des 9 Octobre, 4**

Décembre et 9 Avril : OUI NON (entourer)

Je joins à titre d'acompte (que ce soit poulet ou poulet/pintade) , à mon contrat signé,

- 1 chèque de **162 €**
- ou 2 chèques de **81 €**
- ou 3 chèques de **54 €**

à l'ordre de « **FERME DES SUEURS** », datés du **jour de leur création**.

Nom de ma banque :

Nom de l'émetteur :

Numéros des chèques :

1 2 3

Ce contrat instaure un partenariat avec Eloïse Le Grand.

Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole. En contrepartie, le producteur s'engage sur la provenance exclusive des produits issus de son exploitation et les méthodes de production biologique de ses produits.

Fait à

le

Signature de l'adhérent(e)

Signature d'Eloïse Le Grand